

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 5 février 2013 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Guy Lapointe;  
Robert Leclerc.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

Est absent, le conseiller, monsieur André Bernier.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

020-02-2013

**Il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 **Appui financier à la Fondation Honoré-Mercier;**
- 10.2 **Projet de fanions;**
- 10.3 **Inscription du pompier Anthony Joubert à la formation d'officier non urbain;**
- 10.4 **Décret des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc de la rue Principale et de la conduite d'aqueduc de la rue des Érables et autorisation d'un emprunt temporaire de 500 000\$;**
- 10.5 **Programme d'aide financière PIQM - MADA sous-volet 2.5;**
- 10.6 **Facturation partielle de la Municipalité régionale de comté d'Acton pour les travaux d'entretien des cours d'eau;**
- 10.7 **Demande de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains**
- 10.8 **Opposition au projet de règlement modifiant le règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles**
- 10.9 **Abrogation de la résolution numéro 99-03-2008 relative au déneigement de nuit.**

## 2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2013

021-02-2013

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 15 janvier 2013.

## 3. FINANCES

022-02-2013

### 3.1 Compte à payer

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer de janvier au montant de 16 190,23 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de janvier 2013 pour une somme de 76 649,41 \$.

### 3.2 Paiement de facture à la firme «Laforest Nova Aqua»

Considérant la facture numéro 2013-01-15, concernant la conformité du système d'approvisionnement et des installations d'eau potable, au montant de 819,96 \$;

Considérant la facture numéro 2013-01-16, relative à la surveillance du raccordement du puits numéro 1 et à l'attestation des travaux, au montant de 4 454,32 \$;

Considérant la facture numéro 2013-01-26 au sujet du support technique pour la gestion aux puits numéro 1 et numéro 2 afin de favoriser une exploitation simultanée, et ce, au montant de 1 663,88 \$;

Considérant que la firme Laforest Nova Aqua doit produire un crédit pour certaines démarches administratives effectuées lors de la facturation;

023-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le paiement des factures pour une somme de 6 934,16 \$ soit effectué, dès la réception du crédit de la firme Laforest Nova Aqua.

## 4. ADMINISTRATION

### 4.1 Avis de motion concernant la modification du règlement numéro 2012-229

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement 2012-229 modifiant le règlement numéro 99-47 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme d'Upton.

***Pour le prochain point, monsieur Robert Leclerc quitte la Table des délibérations.***

**4.2 Embauche d'une coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire**

Considérant que le poste de coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire est vacant;

Considérant qu'un comité de sélection a été formé;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de madame Émie Dupont-Courchaine;

**024-02-2013**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit engagée madame Émie Dupont-Courchaine et qu'elle entre en poste le 7 février 2013;

Que son horaire de travail soit de 18 heures par semaine excluant les réunions et les événements;

Que le taux horaire soit de 16,00 \$;

Que madame Dupont-Courchaine soit assujettie à une période probatoire de 6 mois;

Que son embauche à titre d'employée permanente soit conditionnelle à la réussite de la période probatoire;

Qu'advenant la réussite de la période probatoire, ce conseil effectuera une bonification du taux horaire à 17,00 \$.

***Monsieur Robert Leclerc reprend place à la Tables des délibérations.***

**4.3 Commandite du Gala des Agristars de la Fédération de l'UPA de la Montérégie**

Considérant la demande de commandite de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour le Gala des Agristars 2013;

Considérant que cet événement permet de souligner l'apport de certains producteurs agricoles de la région de la Montérégie;

**025-02-2013**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de commanditer le Gala des Agristars 2013 et ce, au montant de 50,00 \$.

**4.4 Appui financier à la Fondation Aline-Letendre**

Considérant la demande d'aide financière de la Fondation Aline-Letendre;

Considérant que le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie globale des résidents de l'Hôtel-Dieu, en améliorant les soins, les services et le milieu de vie de ceux-ci;

026-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de faire un don à la fondation Aline-Letendre et ce, au montant de 50,00 \$.

#### **4.5 Demande de la directrice générale pour devenir Commissaire à l'assermentation**

Considérant qu'il serait utile d'offrir le service de Commissaire à l'assermentation aux citoyens d'Upton, et ce, gratuitement;

Considérant que madame Cynthia Bossé, directrice générale, souhaite effectuer les démarches pour devenir commissaire;

Considérant que le coût d'une demande initiale de nomination à titre de commissaire est de 54,25 \$;

027-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité paie les frais de 54,25 \$ pour la première commission;

Que la Municipalité paiera les frais de renouvellement pour les années subséquentes.

#### **4.6 Dépôt de la programmation modifiée de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil la programmation de la taxe sur l'essence et contribution du Québec modifiée en date du 30 janvier 2013.

#### **4.7 Servitude de passage pour services d'utilités publiques sur le lot 1 958 522**

Considérant le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale à partir de la vanne de la Municipalité localisée en front du Camping Wigwam ainsi que du remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue des Érables;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj inc. relativement à la conduite sur la rue Principale à l'effet qu'elle soit implantée sur le terrain du camping, lot 1 958 522 et ce, près ou sous le chemin privé existant;

Considérant que le Camping Wigwam consent à la servitude de passage pour les infrastructures de la Municipalité;

Considérant l'offre de service de Maître Daviau au coût de 500,00 \$ excluant les taxes et les frais d'enregistrement;

028-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandaté Maître Christian Daviau aux fins de la production de l'acte notarié de servitude au coût de 500,00 \$ plus les taxes et les frais d'enregistrement au bureau de la publicité des droits;

Que monsieur Yves Croteau, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte à intervenir;

Que la Municipalité s'engage à remettre les lieux en état après les travaux.

Que la servitude soit consentie à titre gratuit.

#### **4.8 Mandat à Monsieur François Malo, arpenteur-géomètre**

Considérant la résolution précédente de ce conseil relative à une servitude de passage pour services d'utilités publiques sur le lot 1 958 522;

Considérant la soumission de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour procéder à la description technique de la servitude et ce, pour une somme de 750,00 \$ plus les taxes applicables;

029-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit mandaté monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, de procéder à la description technique de la servitude et ce, pour une somme de 750,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.9 Adoption du règlement numéro 2013-238 intitulé « Règlement décrétant une dépense de \_\_\_\_\_ \$ et un emprunt de \_\_\_\_\_ \$ pour l'exécution de travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc de la rue Principale et de la conduite d'aqueduc de la rue des Érables»**

Retiré, car il n'y plus lieu de contracter un emprunt pour l'exécution de travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc de la rue Principale et de la conduite d'aqueduc de la rue des Érables.

#### **4.10 Demande de commandite du Club de Croquet Upton inc.**

Considérant la demande de commandite reçue le 30 janvier 2013 ;

Considérant que le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toute sorte;

030-02-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de commanditer le Club de Croquet Upton inc et ce, pour un montant de 50,00 \$.

#### **4.11 Entente avec Autobus Acton inc. dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile**

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente de transport dans le cas d'un sinistre;

Considérant que l'entreprise Autobus Acton inc. accepte de fournir une assistance à la Municipalité en cas de sinistre sur son territoire;

Considérant que le tarif serait de 90,00 \$ pour la première heure et de 60,00 \$ pour les heures subséquentes plus l'indexation annuelle tel que prévu au projet d'entente soumis;

031-02-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit mandaté madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité cette entente avec Autobus Acton inc.

#### 4.12 Adoption de la révision budgétaire 2013 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton

032-02-2013

**Il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la révision budgétaire 2013 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton. La contribution municipale est de 3 111 \$.

### 5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

### 6. TRANSPORT ROUTIER

#### 6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2013

033-02-2013

**Il est proposé par** monsieur Robert Leclerc appuyé par \_\_\_monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de février 2013, un budget de 4 674,00 \$ plus taxes pour les travaux à exécuter.

### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 7.1 Modification au contrat de la firme Aquatech – Révision en profondeur du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Considérant qu'il y a lieu de modifier le contrat avec la firme Aquatech suite à une révision gouvernementale en profondeur du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant la proposition numéro 539-9545 produite par Aquatech contenant trois modifications;

Considérant que la première modification consiste à augmenter le nombre minimal d'échantillons à prélever annuellement à cinq et à ajouter un bilan de la qualité de l'eau desservie pour un montant de 725,00 \$ plus taxes pour l'année 2013 et de 870,00 \$ plus taxes pour l'année suivante;

Considérant que la deuxième modification concerne la création d'un plan permettant de localiser tous les points de prélèvement, et ce, pour un montant de 350,00 \$;

Considérant que la troisième modification consiste à fournir une assistance technique, à signaler tout changement réglementaire et à augmenter les actions de communications, et ce, pour un montant de 500,00 \$ plus taxes par année;

**034-02-2013**

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'accepter les modifications proposées par la firme Aquatech et ce, au montant de 1 575,00 \$ pour l'année 2013 et de 1 720,00 \$ pour les années subséquentes, à condition que le rapport mensuel inclus le débit journalier et une indication quant au débit le plus élevé du mois.

## **7.2 Modification à la résolution numéro 014-01-2013 pour l'ajout de l'option 1**

Considérant les nouvelles normes de vérifications du débit minimum par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant la proposition révisée de la firme Aquatech numéro 630 5061;

Considérant que l'option 1 comprend la vérification d'un instrument de mesure en place à trois niveaux de débits et qu'elle comprend la rédaction du rapport et du certificat, et ce, pour un montant de 320,00 \$ par instrument;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 014-01-2013 pour ajouter l'option 1;

Considérant que le coût total pour les deux options est de 2 070,00 \$ plus les taxes;

**035-02-2013**

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de modifier la résolution numéro 014-01-2013 afin d'y ajouter l'option 1, et ce, pour un total de 2 070,00 \$ plus les taxes.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Nomination de madame Émie Dupont-Courchaine à titre de responsable pour les différents ministères**

Considérant que les fonctions de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire de madame Émie Dupont-Courchaine l'amène à produire des demandes de subvention auprès des différentes instances gouvernementales;

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité nomme madame Émie Dupont-Courchaine à titre de responsable et signataire pour le service des loisirs, la Politique familiale, le Regroupement Récréatif d'Upton et toutes demandes du Pacte rural;

036-02-2013

En conséquence, **il est proposé** monsieur Claude Larocque appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommée, la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Dupont-Courchaine, responsable auprès des différentes instances gouvernementales et signataire pour le compte de la Municipalité, la Politique familiale, le Regroupement Récréatif d'Upton et toutes demandes du Pacte rural.

## 9. URBANISME

### 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2013

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

## 10. DIVERS

### 10.1 Appui financier à la Fondation Honoré-Mercier

Considérant la demande d'aide financière de la Fondation Honoré-Mercier;

Considérant que le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission de soutenir l'hôpital dans sa volonté d'offrir à la population des services de qualité et de demeurer compétitif au regard du recrutement de nouvelles ressources médicales et professionnelles;

037-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de faire un don à la fondation Honoré-Mercier et ce, au montant de 50,00 \$.

### 10.2 Projet de fanions

Considérant la résolution numéro 227-07-2013 prévoyant un montant supplémentaire de 1 000,00 \$ pour l'organisation d'une journée de consultation;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'embellissement de la Municipalité d'Upton;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Lettrage Sercost Inc., et ce, au montant de 49,21 \$ pour chaque fanion excluant la conception et le montage;

038-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le prix pour chaque fanion soit plus précis;



Que la coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire contacte d'autres soumissionnaires.

### **10.3 Inscription du pompier Anthony Joubert à la formation d'officier non urbain**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription du pompier Anthony Joubert à la formation d'officier non urbain;

Considérant que les coûts de cette formation s'élèvent à un montant d'environ 1 500,00 \$;

039-02-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisé monsieur Anthony Joubert à suivre la formation d'officier non urbain;

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à défrayer les coûts relatifs à la formation d'officier non urbain pour monsieur Anthony Joubert.

### **10.4 Décret des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc de la rue Principale et de la conduite d'aqueduc de la rue des Érables et autorisation d'un emprunt temporaire de 500 000\$**

Considérant que la Municipalité doit procéder à des travaux de remplacement du segment numéro 102 de la conduite d'aqueduc de la rue Principale et des segments numéros 104 et 143 de la rue des Érables, le tout, tel qu'identifié au « Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts » de la Municipalité d'Upton;

Considérant le coût des travaux estimé par la firme de génie conseil «Les Services exp inc.» au montant de 526 948 \$ incluant les taxes et les frais incidents;

Considérant le mandat alloué à la firme Consumaj inc. pour les services professionnels d'ingénierie dont la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, le tout pour un montant de 24 998 \$ incluant les taxes;

Considérant que la Municipalité recevra au plus tard le 31 décembre 2013 le versement entier de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), et ce, pour un montant de 713 095\$;

Considérant l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux* (c. T-14) ainsi que l'article 1093 du *Code municipal du Québec* (c-27.1);

Considérant l'approbation de la «Programmation des travaux» de la TECQ par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

040-02-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit décrété l'exécution des travaux de remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc de la rue Principale et de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue des Érables, et ce, tel qu'apparaissant aux plans et au devis:

- Plan 1 : réfection de l'aqueduc rue Des Érables, Plan et profil route 116 CH.0+000 à 0+325
- Plan 2 : réfection de l'aqueduc rue des Érables, Plan et profil, rue des Érables, 0+000 à 0+350
- Plan 3 : réfection de l'aqueduc rue des Érables, Plan et profil, rue des Érables, 0+350 à 0+700
- Plan 4 : réfection de l'aqueduc rue des Érables, Plan et profil, rue des Érables, 0+700 à 0+825
- Devis : travaux de réfection d'eau potable de la rue Des Érables et d'une partie de la route 116, numéro C-12-11-02

Ces documents ont été préparés le 4 février 2013 par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj inc.;

Que la Municipalité d'Upton pourvoit au paiement de ces travaux incluant les honoraires professionnels et les frais incidents en utilisant le remboursement de la Taxe sur les produits et services (TPS) inhérents aux dits travaux ainsi que par l'affectation des sommes nécessaires de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à contracter un emprunt temporaire d'au plus 500 000 \$ et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

#### **10.5 Programme d'aide financière PIQM - MADA sous-volet 2.5**

Considérant que la Municipalité d'Upton est reconnue et engagée dans la démarche «Municipalité amie des aînés» (MADA), 2012-2013;

Considérant le projet d'aménagement d'une passerelle piétonnière au-dessus de la Rivière Duncan, à l'embouchure de la Rivière Noire, dans la Municipalité d'Upton;

Considérant que la réalisation du projet donnerait accès à des sentiers piétonniers déjà aménagés;

Considérant l'intérêt des aînés et de la population à l'obtention d'endroits sécuritaires pour effectuer des activités en plein air notamment la marche;

Considérant l'estimé préliminaire des coûts de construction préparé par monsieur Vincent Langlais, ingénieur de la firme «Les Services exp inc.», et ce, pour une somme de 412 406 \$ taxes nettes et incluant les honoraires professionnels;

Considérant que le programme d'aide financière PIQM - MADA, sous-volet 2.5 peut être jumelé avec d'autres programmes d'aide financière tel que le pacte rural en autant que la participation gouvernementale n'excède pas 80% du coût des travaux;

Considérant que la Municipalité d'Upton peut être admissible à une aide financière d'au plus 100 000 \$;

041-02-2013

Considérant que toute demande d'aide financière doit être transmise d'ici le 15 février 2013;

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à la demande d'aide financière proposée dans le cadre du programme PIQM - MADA, sous-volet 2.5;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et protocole d'entente relativement audit programme.

***Pour le prochain point, monsieur Guy Lapointe et monsieur Claude Larocque quittent la Table des délibérations.***

**10.6 Facturation partielle de la Municipalité régionale de comté d'Acton pour les travaux d'entretien des cours d'eau**

Considérant que les travaux d'entretien, des cours d'eau Gaudette, branches 1 et 2, de la branche 31 de la rivière Scibouette, de la branche 4 du cours d'eau Lafontaine et du cours d'eau Upton, sont complétés;

Considérant que la Municipalité régionale de comté a procédé à une facturation partielle pour les dépenses encourues à ce jour;

Considérant que les coûts engagés par la Municipalité régionale de comté sont répartis entre les municipalités concernées;

042-02-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité effectue le paiement de la facture pour la branche 4 du cours d'eau Lafontaine au montant de 17 904,64 \$;

Que la Municipalité paie les travaux effectués dans le cours d'eau Gaudette, branches 1 et 2 et ce, au montant de 29 119,09 \$;

Que la Municipalité acquitte la facture pour les travaux d'entretien effectués dans la branche 31 de la rivière Scibouette au montant de 2 022,98 \$;

Que la Municipalité effectue le paiement de la facture pour les travaux effectués dans le cours d'eau Upton, et ce, au montant de 23 209,32 \$.

***Monsieur Guy Lapointe et monsieur Claude Larocque reprennent place à la Table des délibérations.***

**10.7 Demande de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains**

Considérant la demande de subvention de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains produite au Fonds de Développement Régional (FDR) de la CRÉ Montérégie-Est;

043-02-2013

Considérant que l'OBNL «Comité de la Rivière Noire» est sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

Considérant que la Municipalité est déjà partenaire du «Comité de la Rivière Noire» et qu'elle a à cœur la survie de cet OBNL;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Maskoutains souhaite obtenir un financement auprès de la CRÉ permettant l'embauche d'un agent de liaison et d'un chargé de projet qui auront comme mandat de soutenir la vie corporative de tous les comités de bassin versant, de mettre en action les décisions des comités et de faire la recherche de financements;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité contribue au soutien du Comité de la Rivière Noire par le prêt de la salle municipale gratuitement et ce, pour dix rencontres par année le tout pour une valeur contributive en nature de 2 000,00 \$.

**10.8 Opposition au projet de règlement modifiant le règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles**

Attendu que le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

Attendu que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

Attendu que les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

Attendu que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

Attendu l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

Attendu que la Municipalité d'Upton s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

044-02-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Qu'il est résolu de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Qu'il est résolu de transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant la circonscription de Johnson, monsieur Yves-François Blanchet, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

#### 10.9 Abrogation de la résolution numéro 99-01-2008 relative au déneigement de nuit

045-02-2013

**Il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'abroger la résolution numéro 99-03-2008 concernant le déneigement de nuit.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### 12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de janvier 2013.

046-02-2013

**Il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2013.

047-02-2013

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20h25.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.